



Institut Cérès

PRÉ-INSCRIPTION

Classe préparatoire Journalisme
septembre 2019 à mai 2020

ÉTAT CIVIL

Nom et Prénom :

Age : Date de naissance :

Adresse sur Lyon :

..... Tél fixe :

E-mail : Tél portable :

Autre adresse éventuelle :

E-mail : Tél fixe :

FORMATION

Décrire votre cursus : commencer par le BAC, série, année, puis continuer avec les études supérieures en précisant les années, les études poursuivies et les établissements fréquentés.

.....
.....
.....
.....
.....

PARTICIPATION ANTÉRIEURE AUX CONCOURS

Indiquer les notes obtenues et joindre, si possible, une photocopie des résultats.

.....

.....

.....

.....

.....

FRAIS DE FORMATION

● Cycle préparatoire de fin septembre à fin mai

Pour 2019-2020, les frais de formation s'élèvent au total à **4.300 €** Le règlement de cette somme s'effectue en **six fois** :

TOTAL	A l'inscription	30 juillet	30 sept	30 oct	30 nov	30 déc
4 300 €	400 €	780 €	780 €	780 €	780 €	780 €

- L'étudiant(e) qui choisit, après acceptation de son dossier, de régler le solde des frais de scolarité en une seule fois bénéficie d'une remise de vingt euros sur le total.
- Le premier versement de 400 € qui doit accompagner ce dossier est un acompte et ne s'ajoute pas au total indiqué plus haut.
- Les étudiants boursiers durant l'année qui précède la prépa, bénéficient d'une réduction de 5% sur le montant total des frais de formation.
- L'intégralité des versements est restituée dans les deux cas suivants :
 1. L'étudiant est admis, avant la rentrée, à l'un des concours préparés à l'Institut CÉRÈS. Pour pouvoir bénéficier de ce remboursement, il suffit de nous transmettre avant le 15 septembre, une photocopie de l'attestation de réussite.
 2. L'étudiant ne réussit pas à valider le diplôme de licence nécessaire pour présenter la plupart des concours préparés à l'Institut CÉRÈS. Pour bénéficier de ce remboursement, il suffit de nous transmettre avant le 15 septembre, une photocopie de l'attestation d'échec délivrée par l'Université.

INSCRIPTION

Les dossiers de pré-inscription sont reçus à **partir du 1er janvier** et sont étudiés jusqu'à ce que les effectifs prévus soient atteints (25 étudiants pour la classe préparatoire journaliste).

Ce dossier, pour être pris en considération, devra être signé, rempli entièrement (sans omettre la lettre de motivation) et accompagné d'un CV avec photo, de la photocopie attestant du dernier niveau acquis ou en cours (diplôme, bulletin ou attestation d'inscription, BAC+3 minimum) ainsi que du chèque d'acompte de 400 €.

Les dossiers sont examinés au fur et à mesure qu'ils nous parviennent ; une réponse est transmise au candidat par écrit dans un délai maximum de dix jours. Cette réponse peut consister :

- soit en une acceptation de la candidature.
- soit en un rejet de la candidature et, dans ce cas, le chèque est retourné.
- soit en une convocation à un entretien, s'il s'avère utile de préciser certains points du dossier.

Dans le cas favorable d'une acceptation de la candidature, l'établissement envoie une attestation garantissant que **la place est réservée**, puis, dans un deuxième temps, fait parvenir au candidat un dossier administratif d'inscription définitive.

Pour que la candidature soit prise en compte, vous devez retourner ce dossier rempli, daté, signé, accompagné du CV, d'un justificatif de niveau universitaire et du chèque d'acompte libellé à l'ordre de l'Institut CERES que vous voudrez bien mettre dans une enveloppe sur laquelle vous inscrirez votre nom, votre prénom et la classe à laquelle vous postulez.

Si vous souhaitez recevoir un avis accusant réception de ce dossier, envoyez un message, via le site internet (onglet « contact ») en indiquant votre nom et la date de l'envoi

A, le

Nom et prénom du signataire :

Signature :